Communauté métropolitaine de Québec

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 11 décembre 2025, à compter de 13 h 20, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
M. le maire Steven Blaney, Lévis, vice-président du comité exécutif
Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
M. le conseiller Olivier Biron, Lévis
Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
Mme la conseillère Mélissa Coulombe-Leduc, Québec
M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
M. le conseiller Gabriel Dusablon, Québec
M. le conseiller Yannick Fauteux, Québec
M. le préfet Jean Lapointe, MRC de L'Île-d'Orléans
M. le conseiller Raphaël Lebailly, Québec
M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
M. le conseiller Daniel Saindon, Lévis
Mme la conseillère Mélanie Sicotte, Lévis
Mme la conseillère Anne-Marie Tremblay, Lévis
Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Sont également présentes :

Mme Myriam Poulin, directrice des affaires corporatives et juridiques, secrétaire corporative
Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution nº C-2025-88

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par Mme Marie-Pierre Boucher, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2025

Résolution nº C-2025-89

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 18 septembre 2025.

Adoptée

Désignation à la vice-présidence du conseil

Résolution nº C-2025-90

Sur proposition de M. Bruno Marchand, appuyée par Mme Mélissa Coulombe-Leduc, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Steven Blaney comme vice-président du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Direction générale

Adoptée

Désignation des membres du comité exécutif

Résolution nº C-2025-91

Sur proposition de M. Bruno Marchand, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- De désigner M. Pierre Lefrançois, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour siéger au comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec).
- De désigner, parmi les membres du conseil de l'agglomération de Québec, Mme Marie-Pierre Boucher pour siéger au comité exécutif de la CMQuébec.
- De désigner, parmi les membres du conseil de l'agglomération de Québec et du conseil de la Ville de Lévis, M. Raphaël Lebailly pour siéger au comité exécutif de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Direction générale

Adoptée

Assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution nº C-2025-92

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- De prendre acte de la révision annuelle des taux pour les différentes couvertures de l'assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec), conformément à la proposition soumise par Mallette actuaires inc. datée du 17 octobre 2025 et ce, pour la période du 1er janvier 2026 au 31 décembre 2026.
- D'autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Direction générale – *Ressources humaines*

Adoptée

Virements budgétaires – Budget 2025

Résolution nº C-2025-93

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- D'autoriser un virement de 165 000 $, à l'intérieur du budget 2025, provenant de la fonction « Aménagement – rémunération » au surplus affecté à la gestion de risques et résilience.
- D'autoriser un virement de 32 000 $, à l'intérieur du budget 2025, provenant de la fonction « Environnement – rémunération » au surplus affecté à la gestion de risques et résilience.
- D'autoriser un virement de 63 000 $, à l'intérieur du budget 2025, provenant de la fonction « Administration / Greffe – rémunération » au surplus affecté à la gestion de risques et résilience.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Calendrier des séances du conseil pour l'année 2026

Résolution nº C-2025-94

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par M. Jean Lapointe, il est unanimement résolu :

- D'adopter le calendrier, joint en annexe, des séances ordinaires du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) pour l'année 2026.
- Considérant la réduction, par la *Loi édictant la Loi sur les contrats des organismes municipaux et modifiant diverses dispositions principalement aux fins d'allègement du fardeau administratif des organismes municipaux* (Projet de loi 79), des délais prévus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* qui sont impartis à la CMQuébec pour se prononcer sur les projets de règlements et règlements qui lui sont soumis, inviter le conseil de chaque composante à tenir compte du calendrier des séances du conseil de la CMQuébec lors de l'adoption et la transmission des projets de règlement et des règlements devant lui être soumis et ce, afin de permettre le respect des délais légaux impartis.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Secrétariat corporatif

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation des projets déposés dans le cadre du 6e appel à projets et bonification d'un projet en cours – Aide financière à la Ville de Québec

Résolution nº C-2025-95

Sur proposition de Mme Marie-Pierre Boucher, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 (Programme) :

- Approuver le projet « Aménagement de réseaux de sentiers pédestres, de ski de fond et de vélo au parc Chauveau » et autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente à intervenir avec la Ville de Québec pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 180 479 $ aux fins de la réalisation du projet.
- La signature de cette entente est conditionnelle à la réception d'une résolution d'engagement de la Ville de Québec eu égard à sa participation financière et à la réalisation du projet tel que déposé au Programme.
- Transmettre à la Ville de Québec une copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-28

Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation des projets déposés dans le cadre du 6e appel à projets et bonification d'un projet en cours – Modification de la résolution n° C-2022-23

Résolution nº C-2025-96

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 (Programme) :

- Modifier la résolution n° C-2022-23 en remplaçant la quatrième puce par la suivante : « D'affecter les revenus d'intérêt associés aux enveloppes budgétaires de la Trame verte et bleue métropolitaine à la mise en œuvre du Plan d'action, à l'exception d'une somme de 254 466 $ affectée à la réalisation de projets déposés lors du sixième appel de projets. »

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-29
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation des projets déposés dans le cadre du 6e appel à projets et bonification d'un projet en cours – Aides financières à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

Résolution nº C-2025-97

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par M. Jean Lapointe, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 (Programme) :

Aide financière à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

- Approuver le projet « Prolongement d'un sentier pédestre du parc riverain vers le secteur nord du lac Saint-Augustin et réaménagement d'un bâtiment » et autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer une entente à intervenir avec la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures pour l'octroi d'une aide financière maximale de 180 479 $ aux fins de la réalisation du projet.
- La signature de cette entente est conditionnelle à la réception d'une résolution d'engagement de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures eu égard à sa participation financière et à la réalisation du projet tel que déposé au Programme.
- Transmettre à la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures une copie de la présente résolution.

Aide financière à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans

- Approuver le projet « Les pieds dans l'eau » au parc maritime et autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à signer une entente à intervenir avec la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans pour l'octroi d'une aide financière d'un montant de 73 987 $ aux fins de la réalisation du projet.
- La signature de cette entente est conditionnelle :

- à la réception d'une résolution d'engagement de la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans eu égard à sa participation financière et à la réalisation du projet tel que déposé au Programme;
- à la vérification, par la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, de la nécessité d'obtenir des autorisations en lien avec le projet, notamment auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et du ministère de la Culture et des Communications, et, le cas échéant :
  - à la transmission à la CMQuébec de toutes les autorisations requises;
  - ou, si aucune autorisation n'est requise, à la transmission à la CMQuébec d'une confirmation écrite à cet effet.

- Transmettre à la municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans une copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-30
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine – Approbation des projets déposés dans le cadre du 6e appel à projets et bonification d'un projet en cours – Bonification du projet « Corridor Lorettain »

Résolution nº C-2025-98

Sur proposition de M. Yannick Fauteux, appuyée par M. Pierre Lefrançois, il est unanimement résolu :

Dans le cadre du Programme d'aide financière 2020-2025 pour la réalisation et la mise en valeur de la Trame verte et bleue métropolitaine - Phase 2 (Programme) :

- Approuver la modification du projet « Corridor Lorettain » de la Ville de L'Ancienne-Lorette ainsi que le maintien de l'aide financière déjà octroyée de 4 000 000 $ aux fins de la réalisation du projet modifié.
- Autoriser la directrice générale et trésorière de la Communauté métropolitaine de Québec à signer un avenant à intervenir avec la Ville de L'Ancienne-Lorette afin de convenir des modalités de ces modifications, dont l'intégration des travaux additionnels proposés, et de confirmer que ces travaux seront réalisés à l'intérieur de l'enveloppe initiale.
- Transmettre à la Ville de L'Ancienne-Lorette une copie de la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Certificat trésorerie : CT-2025-31
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Trame verte et bleue métropolitaine - Mise en œuvre du plan d'action 2022-2032

Résolution nº C-2025-99

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

Afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan d'action 2022-2032 de la Trame verte et bleue métropolitaine, ainsi qu'à celle des plans d'action de la Vision métropolitaine de l'eau, de la Vision métropolitaine de la mobilité durable et du Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé :

Outil décisionnel et identification des moyens de conservation des milieux naturels de la Trame verte et bleue métropolitaine

- Autoriser la secrétaire corporative de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) à procéder à un appel d'offres public pour la sélection d'une entreprise ou d'un organisme ayant pour mandat la réalisation d'un outil décisionnel et l'identification des moyens de conservation des milieux naturels de la Trame verte et bleue métropolitaine.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à l'ouverture des soumissions.

Guide des bonnes pratiques pour une Trame verte et bleue écoresponsable, durable et inclusive

- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la sélection d'une entreprise ou d'un organisme ayant pour mandat la réalisation d'un guide des bonnes pratiques pour une trame verte et bleu écoresponsable, durable et inclusive, pour un montant maximal de 80 000 $ incluant les taxes.
- Autoriser la secrétaire corporative de la CMQuébec à procéder à l'ouverture des soumissions.

Plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain : étude distinctive pour l'Île-d'Orléans

- Dans le cadre du Plan d'ensemble du réseau cyclable métropolitain, autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à réserver un montant maximal de 100 000 $ incluant les taxes, aux fins d'un contrat à octroyer pour la réalisation d'une étude visant à proposer des solutions adaptées aux enjeux spécifiques du réseau cyclable de la MRC de L'île d'Orléans.

Élaboration d'un site web présentant les sites récréotouristiques de la Trame verte et bleue métropolitaine

- Autoriser la directrice générale et trésorière de la CMQuébec à réserver un montant maximal de 80 000 $ incluant les taxes, aux fins d'un contrat à octroyer pour développer une image distinctive et concevoir un site web présentant les projets financés dans le cadre de la Trame verte et bleue métropolitaine, incluant les accès publics aux cours d'eau (fleuve et rivières) ainsi que les sites récréotouristiques du territoire métropolitain.
- Autoriser la modification du plan d'effectif de la CMQuébec pour permettre la création d'un poste temporaire à durée indéterminée d'agent(e) de communication, dans la classe 1 de l'échelle de traitement des professionnels.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Planification territoriale, mobilité durable, développement social et économique – *Planification territoriale*

Adoptée

Entente sectorielle agroalimentaire 2023-2025 (prolongée en 2026) | Prise d'acte du budget 2026 et lancement des projets et des programmes

Résolution nº C-2025-100

Sur proposition de M. Gabriel Dusablon, appuyée par M. Sébastien Couture, il est unanimement résolu :

- Dans le cadre de la mise en œuvre de l'Entente sectorielle sur le développement des activités agricoles et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale et de la Ville de Lévis 2023-2025 (prolongée en 2026) (Entente), prendre acte du plan d'action et du budget 2026 de l'Entente, tel qu'adoptés le 5 septembre 2025 par le comité directeur.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Agroalimentaire

Adoptée

Entente entre la Fondation de la CMQuébec et la CMQuébec

Résolution nº C-2025-101

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- Autoriser la signature d'un Protocole d'entente à intervenir entre la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) et la Fondation de la CMQuébec, visant l'obtention de fonds destinés aux actions régionales du Collectif pour l'inclusion et développement social dans la Capitale-Nationale pour la période 2025-2030.
- Autoriser le président de la CMQuébec, ou en son absence ou empêchement d'agir, le vice-président du comité exécutif de la CMQuébec, à signer tous les documents requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Développement social

Adoptée

Bordereau d'information

A) Contrats octroyés par le comité exécutif :
   - Appréciation des risques d'inondation et analyse de solutions pour la rivière Montmorency – Octroi d'un contrat d'accompagnement à la concertation et l'information des acteurs et des parties prenantes: Accorder un contrat de gré à gré sous forme d'unités facturables à l'Organisme de bassins versants Charlevoix-Montmorency afin de réaliser un mandat d'accompagnement à la concertation et l'information des acteurs et des parties prenantes dans le cadre du projet d'appréciation des risques d'inondation et d'analyse de solutions pour la rivière Montmorency, pour un montant maximal de 34 607,48 $ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 6 octobre 2025. - **Résolution nº E-2025-61**
   - Appréciation des risques d'inondation et analyse de solutions pour la rivière Montmorency – Octroi d'un contrat d'accompagnement scientifique : Accorder un contrat de gré à gré sous forme d'une banque d'heures à M. Michel Leclerc, ingénieur, afin de réaliser un mandat d'accompagnement scientifique dans le cadre du projet d'appréciation des risques d'inondation et d'analyse de solutions pour la rivière Montmorency, pour un montant maximal de 25 000 $ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 6 octobre 2025. – **Résolution nº E-2025-62**

   - Renforcer la résilience du territoire métropolitain aux vagues de chaleur et aux pluies abondantes (programme OASIS) – Octroi d'un contrat : Conditionnellement à la signature, par le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, de la Convention d'aide financière concernant le versement d'une subvention du gouvernement du Québec pour un projet financé dans le cadre du programme OASIS, accorder un contrat de gré à gré au Centre de géomatique du Québec afin de réaliser la localisation des zones pouvant accentuer les effets des pluies abondantes dans le cadre du projet de renforcement de la résilience du territoire métropolitain aux vagues de chaleur et aux pluies abondantes (programme OASIS) pour un montant de 64 294,02 $ (incluant les taxes), le tout en conformité avec l'offre de services datée du 2 octobre 2025 - **Résolution nº E-2025-63**

B) Historique des factures de plus de 2 000 $ avec un total de plus de 25 000 $ du 1er janvier au 3 décembre 2025
C) Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 juin 2025
D) Procès-verbal de la séance du comité exécutif du 28 août 2025
E) Procès-verbal de la séance du comité consultatif agricole du 11 avril 2025
F) Procès-verbal de la séance du comité consultatif agricole du 16 mai 2025

G) 2025-12-11 – Note - Suivi du plan d'effectifs et des mouvements de personnel à la CMQuébec
H) 2025-10-24 – Lettre – Entrée en vigueur règlement nº 2025-121
I) 2025-11-05 – Lettre – Entrée en vigueur règlement nº 2025-124
J) Procès-verbal de correction du Règlement n° 2025-123 modifiant le Règlement n° 2002-01 sur le comité consultatif agricole de la Communauté métropolitaine de Québec
K) Procès-verbal de correction du Règlement n° 2025-124 modifiant le RCI n° 2019-91 visant à édicter de nouvelles normes aux interventions humaines dans les bassins versants des prises d'eau potable installées dans la rivière Saint-Charles et la rivière Montmorency
L) 2025-12-11 – Note – Rémunération des membres du conseil et des commissions de la CMQuébec
M) 2025-12-11 – Note - Synthèse de l'examen de conformité du règlement RV3522 de la Ville de Lévis au Plan métropolitain d'aménagement et de développement
N) 2025-12-01 – Note – Développement d'indicateurs de bien-être
O) 2025-12-11 – Note - Attentes budgétaires de la CMQuébec – Budget 2026-2027 du gouvernement du Québec

Reconnaissance des employées détenant 10 années d'ancienneté ou plus

Résolution nº C-2025-102

Sur proposition de M. Bruno Marchand, appuyée par M. Steven Blaney, il est unanimement résolu :

- Adopter une motion de félicitations et de remerciements à l'égard de Mme Dyann Bédard, pour ses 15 ans au sein de l'équipe de la CMQuébec, son engagement exemplaire, sa fiabilité et son soutien remarquable à l'organisation.
- Adopter une motion de félicitations et de remerciements à l'égard de Mme Andréane Choinière, pour ses 10 ans au sein de l'équipe de la CMQuébec, son engagement exemplaire, sa fiabilité et son soutien remarquable à l'organisation.

Référence : Rapport décisionnel du 11 décembre 2025
Responsable : Direction générale – *Ressources humaines*

Adoptée unanimement

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

Résolution nº C-2025-103

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par M. Gaétan Pageau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35

Adoptée

Les résolutions n^{os} C-2025-88 à C-2025-103 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MYRIAM POULIN
SECRÉTAIRE CORPORATIVE